

## Commune de Franois

<b>COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er MARS 2021</b>
--

Le premier mars deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à la salle des associations de la commune de Franois, sous la présidence de Monsieur Emile BOURGEOIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, SANDER Annie, TANNIERES Brigitte, BORRINI Catherine, LECLERC Bénédicte  
Messieurs BOURGEOIS Emile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, PONS François, LAPOUGE Damien, LORY Jean-Pierre, DUMORTIER Florent, HOUSSIN Thomas

### **Absents excusés :**

Madame Cécile DUBOIS (donne pouvoir à Monsieur Sébastien COUDRY)  
Madame Marine PRALON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LORY)

### **Nombre de conseillers :**

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 17  
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 2  
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 19  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

### **Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur Francis HENRIOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

**Date de convocation** : 24 Février 2021

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2021
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 4) Entretien des espaces verts - Convention avec les CDEI
- 5) Prestation de délégué à la protection des données réalisée par l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (ADAT)
- 6) Programme de travaux forestiers 2021
- 7) Cout définitif des transferts de charges 2020 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2021
- 8) Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion de la structure Familles Rurales association de Pouilley les Vignes 2021-2024
- 9) Avancements de grade

### Divers :

- . Rapport des commissions
- . Questions diverses

La séance ouverte,

## **1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **Délibération du Conseil Municipal 2021/012**

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,  
Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,  
Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Francis Henriot comme secrétaire de séance, celui-ci ayant accepté.*

## **2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021**

### **Délibération du Conseil Municipal 2021/013**

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2021 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 11 janvier 2021.*

## **3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL**

### **Délibération du Conseil Municipal 2021/014**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- GRIFFON - Révision du tracteur : 771,60 T.T.C.
- NAT & SENS - Armoire à rideaux - Mairie : 475,20 € T.T.C
- ENGIE SOLUTION - Remise en état de la chaudière – Ecole élémentaire : 982,86 € T.T.C
- VD MENUISERIE - Fourniture de clés supplémentaires - Mairie : 439,68 € T.T.C
- SBI - Motorisation volets roulants - Ecole élémentaire : 1 176,00 € T.T.C
- ALBIZZIA - Aménagement paysager : 3 034,80 € T.T.C
- FRANZI - Restauration du monument aux morts : 1 200,00 € T.T.C
- CDEI - Réparation clôture Poitrey : 692,00 € T.T.C.
- CDEI - Mise en sécurité talus à la Belle Etoile : 3 420,00 € T.T.C
- L'IDENTITE - Fourniture et pose de film dépoli - Ecole maternelle : 474,00€ T.T.C

*Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.*

#### **4/ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – CONVENTION AVEC LES CDEI**

*Rapporteur : Francis HENRIOT -*

##### **Délibération du Conseil Municipal 2021/015**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la convention établie par les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) relative à l'exécution d'interventions sur le patrimoine mineur bâti, la voirie et les espaces verts de la commune.

Cette convention annexée à la délibération, définit les conditions et les modalités d'intervention, précise que ces prestations sont réalisées pour un montant forfaitaire journalier de 420€ pour les travaux divers et 490€ pour la tonte et représentent un total de 50 jours d'intervention sur le domaine communal.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter cette convention.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve les termes de la convention entre la commune de Franois et CDEI*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention*

#### **5/ PRESTATION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES REALISEE PAR L'AGENCE DEPARTEMENT D'APPUI AUX TERRITOIRES (ADAT)**

*Rapporteur : Patrice MOUTON -*

##### **Délibération du Conseil Municipal 2021/016**

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679) du 27 avril 2016, donnant obligation aux collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données, et de respecter ledit règlement,

Vu les statuts de l'ADAT, tels qu'adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016 et modifiés le 9 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ADAT en date du 13 mars 2018 portant sur la mise en place d'une prestation de Délégué à la Protection des Données par l'ADAT, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'ADAT de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'ADAT en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les missions du Délégué à la Protection des Données consistent à :

- Accompagner la collectivité dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel
  - Recenser tous les traitements utilisant des données à caractère personnel

- Vérifier la licéité, la conformité des traitements concernés
  - Remplir le registre des traitements en respectant le formalisme nécessaire
  - Apporter des recommandations de mise en conformité sur les traitements recensés
- Auditer la sécurité de la collectivité
    - Réalisation de l'audit de Sécurité
    - Faire des préconisations pour améliorer le niveau de sécurité
  - Sensibiliser les élus et les agents sur les multiples principes du RGPD et ses obligations
    - Le RGPD : définition et obligations
    - La sécurité appliquée aux Données personnelles
    - L'utilisation au quotidien des données personnelles
    - Les droits des usagers
    - Obtenir le consentement des usagers
    - Les incidents : comment les gérer
    - Se préparer à un contrôle de la CNIL
  - Etre le référent dans la collectivité pour toutes les questions de l' élu et des agents relatives à la gestion des données à caractère personnel
    - Mise en place de nouveaux traitements
    - Licéité et conformité des traitements
    - Assister l' élu dans les études d'impact sur la vie privée (EIVP ou PIA) préalables à la mise en œuvre des traitements susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées (Art35)
    - Accompagner la collectivité dans les réponses à donner à une personne faisant une demande de droits (accès, modification, suppression, portabilité) relative à ses données personnelles gérées par la collectivité
    - Accompagner la collectivité dans les actions à mener lors d'une violation de données à caractère personnel
  - Contrôler régulièrement le respect au RGPD et au droit national en matière de protection des données
  - Documenter
    - Les preuves de conformité
    - Les actions de sensibilisation à destination des élus et des agents
    - Les actions menées sur les traitements
    - Les actions menées sur les données suite à une demande de personnes concernées
  - Etre le référent de la collectivité devant la CNIL en cas de questionnement ou de contrôle

Cette prestation est de nature intellectuelle et n'a pas pour but la préconisation de produits logiciels ou matériels.

Elle se décomposera en 2 phases :

- La phase de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données, avec toutes les missions énumérées plus haut,
- La phase de suivi qui permettra de maintenir cette conformité en réalisant des audits, et de nouvelles actions de sensibilisation.

## **Tarifification**

Les conditions tarifaires sont détaillées en pièce jointe.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *Décide d'adhérer à la prestation de l'ADAT de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé*
- *Désigne L'ADAT comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'ADAT et les conditions tarifaires.*

## **6/ PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2021**

***Rapporteur : Florent DUMORTIER***

### **Délibération du Conseil Municipal 2021/017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le programme de travaux proposés pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts ainsi que sur le devis correspondant à ces travaux pour un montant de 6 312,90€ H.T.

Le programme des travaux proposés par l'ONF est le suivant :

## FORÊT COMMUNALE de FRANOIS


<b>Office National des Forêts</b> AGENCE TERRITORIALE DE BESANCON UT BESANCON 14, rue Plançon 25010 BESANCON Tél : 03 84 78 96 15	<b>Destinataire</b> COMMUNE DE FRANOIS Rue Georges Maurivard 25770 FRANOIS
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>				
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel avec création de doisonnements Localisation : Parcelles 7 et 8	0,75	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée Localisation : 7.j, 7.r, 8.j, 8.r - Entraxe : [4] m	0,75	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 7.j, 7.r, 8.j, 8.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile]	0,75	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des doisonnements Localisation : Parcelles 20r et 21r	1,75	HA		I
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée Localisation : 20.r, 21.r - Entraxe : [4] m	1,75	HA		I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation Localisation : 20.r, 21.r - Essence objectif et/ou essences à favoriser : [Chêne sessile]	1,75	HA		I
<b>Sous-total</b>			<b>3 410,00 € HT</b>	
<b>TRAVAUX DE MAINTENANCE</b>				
<input type="checkbox"/> Fourniture et pose de plaques de parcelle en aluminium Localisation : L'ensemble de la forêt	192,00	U		F
<b>Sous-total</b>			<b>2 920,00 € HT</b>	
<b>Plan de Relance « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer »</b> Suite à la crise sanitaire à laquelle sont confrontées les forêts du département, nous n'avons pas identifié pour l'instant, sur votre forêt communale, de surface susceptible de pouvoir bénéficier du futur dispositif de financement du Plan de Relance de l'État pour « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ». Dès que ces dispositions seront arrêtées, votre TFT pourra vous les présenter si nécessaire.				
<b>Sous-total</b>			<b>0,00 € HT</b>	

Total Investissement	Total Fonctionnement	<b>Total : 6 330,00 € HT</b>
<b>3 410,00 € HT</b>	<b>2 920,00 € HT</b>	

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.



Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre Interlocuteur ONF, ERIC GRAPPIN Date : 25/01/2021 	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis présenté par l'ONF pour un montant de 6 312,90€ H.T.*

**7/ COUT DEFINITIF DES TRANSFERTS DE CHARGES 2020- EVALUATION PREVISIONNELLE DES TRANSFERTS DE CHARGES 2021**  
**Rapporteur : Patrice MOUTON**

**Délibération du Conseil Municipal 2021/018**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 17 décembre 2020, en vue d'élire son Président et son Vice-Président (rapport n°1). Elle a également validé les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2020 (rapport n°2). Enfin, elle a évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2021, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence (rapport n°3).



Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2020 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021 d'autre part.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 17 décembre 2020 joints en annexe,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *Le Conseil municipal prend connaissance de l'élection de M. Gabriel BAULIEU à la présidence de la CLECT et de M. Anthony POULIN à la vice-présidence.*
- *Le Conseil municipal approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020 décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 17 décembre 2020.*
- *Le Conseil municipal approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2021, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence décrits dans le rapport n°3 de la CLECT du 17 décembre 2020.*

## **8/ CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA GESTION DE LA STRUCTURE FAMILLES RURALES ASSOCIATION DE POUILLEY LES VIGNES 2021-2024**

***Rapporteur : Françoise GILLET***

### **Délibération du Conseil Municipal 2021/019**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la convention établie par L'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes qui définit les modalités techniques et financières de gestion et d'animation des structures du service sur le territoire des communes de Pouilley les Vignes, Champvans les Moulins, Franois, Serre les Sapins à destination des publics écoliers et adolescents des différents villages pour la période de 2021 à 2024.

Cette convention annexée à la délibération précise notamment le montant de la subvention qui sera versée par la commune de Franois lors de la première année, à savoir 3 691,41 € et fixe les pourcentages d'augmentation pour les années suivantes.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter cette convention.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve les termes de la convention entre l'Association AFR de Pouilley les Vignes, le Sivos et les communes de Franois et Serre les Sapins.*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention*

## **9/ AVANCEMENTS DE GRADE**

***Rapporteur : Martine DELESSARD - Avis de la commission personnel – vie scolaire du 23 février 2021 : Favorable***

### **Délibération du Conseil Municipal 2021/020**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser les grades correspondants aux emplois créés.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 30/11/2020

Considérant les lignes directrices de gestion adoptées qui fixent les orientations générales en matière de promotion et permettent de prendre des décisions relatives aux avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe et un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, en raison des missions liées aux postes des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal après avis de la commission personnel-vie scolaire qui s'est réunie le 23 février 2021 :

- La suppression d'un d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à 35h00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1/03/2021 :

Grade : d'adjoint technique principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe:

- . ancien effectif : 1
- . nouvel effectif : 0

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à 35h00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 2/03/2021 :

Grade : d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe :

- . ancien effectif : 1
- . nouvel effectif : 2

- La suppression d'un d'adjoint technique territorial permanent à 32h00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 27/09/2021 :

Grade : d'adjoint technique territorial:

- . ancien effectif : 5
- . nouvel effectif : 4

- La création d'un d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à 32h00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 28/09/2021 :

Grade : d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe:

- . ancien effectif : 0
- . nouvel effectif : 1

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- *décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.  
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.*

## RAPPORTS DES COMMISSIONS

### COMMISSION URBANISME

#### Compte rendu de la réunion du lundi 25 janvier 2021

Convocation en date du 20 janvier 2021.

**Présents** : M. BAULIEU Jean-Louis, M. BOURGEOIS Émile, Mme DELESSARD Martine, M. PONS François, Mme SIMON BOUVRET Geneviève.

**Présent en début de réunion** : un représentant de « Création Parquets & carrelages » pour demande de renseignements sur l'avancement des demandes de modifications réglementaires du PLU.

➤ **DP :**

- DP déposée pour construction d'un abri de jardin en limite de propriété, 1 rue des Aubépines.  
*Avis favorable de la commission.*
- DP déposée pour construction d'une piscine, 4 rue des Narcisses.  
*Avis favorable de la commission.*
- DP déposée pour construction d'une piscine, 16 rue de la Félie.  
*Distance au Nord par rapport à la limite séparative inférieure à 4m. Le projet ne respecte pas en l'état, le règlement du PLU.*

➤ **CU et certificats communaux :**

- demande de CUa pour bien sis 10 chemin du Moulin;
- demande de CUa et de certificat communal pour bien sis 18B rue des Violettes ;
- demande de CUa et de certificat communal pour bien sis 20 route de la Belle Étoile.

➤ **DIA :**

- Pour bien sis 10 chemin du Moulin, parcelle AH 120;
  - Pour terrain sis à la Douraise, 14 rue des Violettes;
  - Pour bien sis 20 route de la Belle Étoile ;
- Pour ces 3 dossiers, la commission propose de ne pas préempter.*

➤ **DAACT :**

Déclaration d'achèvement de travaux déposée par la SCI PEPSIMMO, 2 rue de la Gare.

➤ **Divers:**

- Suite à notre demande complémentaire du modificatif du PLU (partie réglementaire), refus de la mission PLUi de GBM, la délibération ayant été prise, et les points évoqués n'y étant pas notés.
- Taxe locale sur la publicité extérieure : info de l'Union de la Publicité Extérieure.
- Demande de GRTGaz : vérifier la liste des parcelles communales traversées par les conduites haute pression.
- Demande de certificat d'adressage pour les lots vendus par CARRÉ de L'HABITAT, à La Belle Étoile.
- Info de GBM sur la tarification du service ADS : les tarifs seront inchangés pour 2021.
- Demande d'un propriétaire de food-truck (kebab), en recherche d'une parcelle pour implantation sur la commune.

**COMMISSION URBANISME**  
**Compte rendu de la réunion du lundi 22 février 2021**

Convocation en date du 15 février 2021.

**Présents** : M. BAULIEU Jean-Louis, M. BOURGEOIS Émile, Mme DELESSARD Martine, Mme SIMON BOUVRET Geneviève.

**Absent excusé** : M. PONS François.

➤ **PC :**

- Demande de permis de construire déposée pour une maison d'habitation sur une parcelle du lotissement « constellations », au 44K route de La Belle Étoile.  
*Coefficient d'emprise au sol à vérifier. Distances par rapport aux limites séparatives non conformes au règlement du PLU. Projet à redéfinir.*
- Projet de 2 logements sur la parcelle AH162, rue de La Félie.  
*Instruction en cours, une demande de pièces complémentaires a été envoyée.*

➤ **DP :**

- DP déposée pour modifications sur construction existante, 13 rue de la Gare.  
*Dossier à préciser.*
- DP déposée pour construction d'un garage monobloc, 10 Les Allées du Stade.  
*Avis favorable de la commission sous réserve du règlement du PLU.*

➤ **CU et certificats communaux :**

- demande de CUa et autres renseignements d'urbanisme pour bien sis 23 Grande Rue;

- demande de CUa et autres renseignements d'urbanisme pour parcelle située à Pois Gris ;
- demande de CUa et de certificat communal pour 3 parcelles agricoles à Douillon.

➤ **DIA :**

- Pour bien sis 16 rue de la Gavotte;
  - Pour un appartement et un garage, 18B rue des Violettes;
  - Pour bien sis 14 rue du Clousey ;
- Pour ces 3 dossiers, la commission propose de ne pas préempter.*

➤ **Divers:**

- Demande d'un certificat d'alignement pour la maison sise au 14 rue du Clousey.  
*Le bien n'est pas frappé d'alignement.*
- Suite à l'autorisation d'enseigne accordée à SPA Auto, l'entreprise nous informe qu'un seul totem sera implanté à l'entrée du centre de lavage.
- Analyse de la proposition de modificatif du règlement de la zone UYa du PLU : une réponse doit être apportée.
- Le service ADS de GBM nous informe de la mise en place de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme.
- Information de la DGFIP sur le calcul de la Taxe d'Aménagement.
- Courrier de Fox Box (location de box), pour recherche d'un terrain.
- Information de la Préfecture sur l'actualisation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres routiers.
- Schéma départemental pour l'accueil de l'habitat des gens du voyage du Doubs, pour info.

<b>COMMISSION ANIMATION AVANCEMENT DES PROJETS</b>
--

**Point d'avancement au 19 février 2021 :**

Le piquetage du parcours de santé a eu lieu le 17 janvier avec l'aide de Florent, Jean-Pierre et Annie.

Le départ et l'arrivée s'effectue du parking de l'accrobranche.

Une fonction « footing » peut-être fonctionnelle pour mieux se défouler et rejoindre le chemin de la dinde aux niveaux du collecteur des eaux usées avec la mise en place d'une chicane ou tourniquet si nécessaire.

Voir le plan du parcours.

Quatre devis ont été demandés :

- CASAL SPORT pour un montant de 22515 euros y compris la pose des agrès. Entreprise située à MOLSHEIM dans le Bas-Rhin.
- DECATHLON PRO pour un montant de 4615 euros pour la fourniture uniquement des agrès, pour la pose ils fournissent le plan complet de montage et pose des agrès.
- SODILOR entreprise située à SARREGUEMINES, le commercial a adressé un catalogue mais sans prix, ni devis !!
- ONF de BESANCON, un devis est en cours de réalisation, normalement la fourniture et la pose est réalisée par leurs soins.

Concernant la création du chemin, Monsieur le Maire a réalisé une visite sur place le 12 février

avec une entreprise de travaux public pour établir un devis.

Rappel : Jeu concours «ou Ké ou», environ 18 photos de bâtiments ou de lieu insolite pris par les élus, les participants devront rechercher l'adresse.  
2 photos reçues à ce jour.

## Compte rendu de la réunion personnel – vie scolaire du 23/02/2021

### Présents :

Mesdames Gillet, Delessard  
Messieurs. Bourgeois, Henriot

Absents excusés : Mme Pralon

### **1. Avancement de grade**

Cette année 2 de nos agents sont éligibles à un avancement de grade. La commission à l'unanimité après consultation des entretiens personnels de chaque agent a décidé de leur accorder cet avancement.

### **2. Transfert du DIF sur le CPF**

Le compte personnel de formation (CPF) succède au droit individuel à la formation (DIF).

Les agents devront activer leur espace personnel et reporter leurs heures de DIF au crédit du CPF.

Une information leur sera donnée individuellement pour la mise en place.

### **3. Stagiaire**

Du 23 mars au 17 avril, une stagiaire effectuera un stage à la mairie, en accord avec son école et les instituteurs de Franois, son stage s'effectuera en partie au secrétariat de mairie et en partie à l'école maternelle avec les ATSEM.

### **4. Questions diverses**

Néant

## COMMISSION RELATION PUBLIQUE / ECONOMIE Compte rendu de la réunion du 22 février 2021

Présents : Monsieur le maire Emile Bourgeois, Geneviève Simon Bouvret, Jean-Louis Baulieu  
Françoise Gillet et Catherine Borrini.

Excusé : Monsieur François PONS

- Mise à jour des fichiers Entrepreneurs/ Associations/ Commerces/ Professions libérales.

- Envoi d'une lettre pour les commerçants afin d'organiser par secteur plusieurs réunions.
- Organisation de quatre réunions pour les associations par thème d'activités.(Social/Humanitaire/Culturel/Sportif/
- Mise en place d'un bulletin annexe pour les articles.
- Créer un Classeur pour les archives de la mairie des associations avec l'historique et leurs activités.

<p><b>Relation Grand Besançon Métropole</b>  <b>Compte rendu de la commission du Vendredi 12 Février 2021 à 17h00</b></p>
---

**Présent(e)s** :, Émile BOURGEOIS, Catherine BORRINI, Cécile DUBOIS, Jean-Louis BAULIEU, François PONS

**Excusé(e)s** :, Thomas HOUSSIN, Francis HENRIOT, Damien LAPOUGE

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Retour sur la commission N° 1 de GBM (« relation avec les communes et la population... ») qui a eu lieu vendredi 05/02
- 2) Réflexions sur les projets importants des différentes commissions de François qui pourraient avoir un intérêt à être porté en parallèle par notre commission ?
- 3) Tour de table, propositions d'actions
- 4) Questions diverses

**1/ COMMISSION N° 1 DE GBM**

Pour rappel, GBM s'est doté de 7 commissions thématiques avec à chaque fois deux conseillers municipaux représentant les communes, qui y assistent à titre consultatif.

Pour ma part, je représente François dans la Commission N° 1- « **Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics.** »

Une première session de cette commission a eu lieu vendredi 05/02 ; en voici la synthèse.

**1.1 Direction des Finances :**

Débats d'Orientation Budgétaires 2021 sur la situation de GBM en matière de développement durable, des dépenses de personnels et d'effectifs, en matière d'égalité Hommes-Femmes.

Malgré une année budgétaire fortement marquée par la crise sanitaire (près de 9M€ de pertes et dépenses supplémentaires en 2020) et une autonomie financière mise à mal (évolution de la

fiscalité professionnelle par ex.), GBM inscrit sa *stratégie financière et ses investissements dans les domaines de la solidarité (vis-à-vis du territoire, de ses habitants et de ses acteurs), de l'attractivité de GBM et d'un développement équilibré et durable du territoire.*

1.1.1 Solidaire face à la crise : GBM est totalement mobilisé pour accompagner la population, ainsi que ses acteurs économiques et associatifs, tout en subissant des pertes sur ses propres recettes.

1.1.2 : Solidaire pour « faire territoire » : « Faire territoire » ne se décrète pas : il s'agit bien d'une construction, et il est souvent plus complexe, parfois plus long, de fonctionner ensemble, plutôt que chacun de son côté. Il s'agit ainsi par exemple :

- d'accompagner au plus près les entreprises pour les aider à accéder aux différentes aides
- de renforcer les mesures par un abondement des financements en direction des entreprises les plus fragilisées
- de soutenir la population, par l'achat et la distribution de masques pour l'ensemble des habitants du territoire, puis par un soutien aux familles les plus défavorisées par la distribution de bons de commerce.
- de soutenir le commerce, l'artisanat, le tourisme et l'économie de proximité

1.1.3 Une Communauté Attractive : au service du développement territorial, économique, touristique et culturel, sont au cœur des actions de Grand Besançon Métropole, pour 2021 mais aussi plus largement, pour les années à venir.

Par exemple par une mise en réseau d'équipements déjà existants, pour renforcer encore leur visibilité, comme la Citadelle, le Musée des Maisons Comtoises, mais aussi la réhabilitation de la Base de Loisirs d'OSSELLE - ROUTELLE.

Le nouveau site de Bio-innovation sur Témis Santé, auquel GBM aura consacré un montant total de 3,7 M€, constituera un outil structurant.

1.1.4 Une communauté mobilisée au service de la transition écologique et climatique :

En 2021, GBM sera également porteur du nouveau Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE), et continuera son action sur la gestion des déchets, la qualité de l'eau et de l'assainissement, la préservation des milieux naturels, le chauffage urbain et la mobilité durable.

A ce titre GBM s'engage (entre autres) pour une accélération du schéma des pistes cyclables, avec un abondement annuel de 1,2 M€, soit 2 M€ par an sur la durée du mandat, pour un programme renforcé de 400 K€ du parc d'éclairage public dans les communes, pour une transition progressive du parc de véhicules, pour la poursuite du développement des énergies renouvelables sur le territoire de GBM et bien sûr sur son patrimoine.

1.1.5 Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs présenté pour information, détaille notamment l'évolution révisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

1.1.6 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019 (données au 31 décembre 2019) : présenté pour information, détaille notamment la situation en termes d'effectifs (60/40), de recrutement (39 H/ 80F) de rémunération par catégorie (A, B, C), de formation et de promotion. Il précise aussi les actions menées par GBM dans ce domaine, notamment le plan d'action pour l'égalité h/f dans la vie locale



## 1.2 Direction Performance et Contrôle de Gestion

### 1.2.1 Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

Le SPASER détermine les objectifs de la politique d'achat volontariste intégrant les enjeux de la transition écologique et solidaire en s'inscrivant dans le respect des engagements de l'accord de Paris conclu en 2015.

Le SPASER permettra de dynamiser l'économie locale et contribuera également à la promotion d'une économie circulaire.

Il s'agit d'une politique volontariste de GBM, alors que le seuil de légal de commande publique imposant l'adoption d'un SPASER (100 M€) n'est pas atteint.

### 1.2.2 Poursuite de la Démarche Marianne :

Il s'agit d'une démarche d'amélioration globale et continue de la qualité de l'accueil des usagers s'appuyant sur les outils du référentiel Marianne et ce quel que soit le canal de communication utilisé : physique, téléphonique, courrier/courriel, télé-procédures, site internet, réseaux sociaux...

Grand Besançon Métropole vient à nouveau d'être classée en novembre dernier à la 1<sup>ère</sup> place aux Trophées AFNOR 2020 « Qualité-accueil & relations usagers » dans la catégorie des EPCI, après avoir déjà obtenu une 1<sup>ère</sup> place en 2015.

## 1.3 Pole Développement :

1.3.1 Conseil de Développement Participatif (CDP) : participation citoyenne et renouvellement des membres du CDP

Le Conseil de Développement Participatif de Grand Besançon Métropole est un relais entre les élus et les acteurs du territoire dans les domaines définis par la loi : élaboration et suivi du projet de territoire, avis sur les documents de prospective (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local de l'Habitat, Plan de déplacement urbain,...) et conception et évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

A ce titre, c'est un lieu de réflexion prospective en permettant d'enrichir le projet de territoire, une force de proposition, un rôle d'éclaireur et d'alerte, un espace de dialogue entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun, un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

GBM souhaite donc développer des démarches de participation citoyennes variées et adaptées aux différentes situations pour accompagner les projets et politiques. Le renouvellement de ses membres doit être lancé pour la période 2020-2026 (maximum de 150 membres titulaires représentant les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du Grand Besançon).

Un appel à candidature sera lancé auprès du grand public et des institutions, associations et acteurs du territoire.

Les personnes désirant être membres au titre du premier collège adresseront leur demande par écrit à Grand Besançon Métropole.

## **2/ PROJETS IMPORTANTS DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

### 2.1 Commission « Relations Publiques – Economie » :

En fonction de l'avancement des projets de la Commission, prévoir l'intervention d'élus de GBM (inauguration ??) notamment pour les projets de forum des Associations, Opérations Portes Ouvertes Entreprises....

### 2.2 Commission Animation :

Prévoir inauguration du parcours Santé de Franois en présences d'élus de GBM (présidente ?) et/ou de parlementaires

## **3/ TOUR DE TABLE, PROPOSITIONS D' ACTIONS**

2 articles concernant l'Urbanisme (Carré de l'Habitat à la belle Etoile) et la voirie (nouvelle piste cyclable de Franois) ont été proposé au service Communication de GBM pour parution dans le magazine « *PLUS Grand Besançon* »

<b>COMMISSION GESTION TECHNIQUE</b> <b>Compte rendu de la réunion du 11 janvier 2021</b>
---

Présents : M. Delessard, F. Gillet, F. Henriot

Excusé : JL. Baulieu

Aménagement espaces verts et fleurissement - suite visite Mme Joly de Florisage

### **Square du souvenir :**

Trois arbres morts ont été remplacés, le 4ème en mauvais état sera remplacé avant le printemps.

Travaux effectués par nos agents

### **La Félie :**

La bordure derrière l'abribus a été replantée, les cognassiers conservés et les plantes existantes remplacées par des arbustes faciles d'entretien (abélias).

Le massif sera réaménagé par nos agents à l'occasion du fleurissement du village.

## La Douraise

Deux devis ont été demandés pour ces travaux de défrichage, enlèvement des racines, engazonnement et plantation d'arbres et arbustes.

CDEI : 1 974.81 € HT

ALBIZZIA : 2 529 € HT

La différence porte sur la fourniture et plantation des arbres et arbustes, l'offre du CDEI étant hors sujet. Si l'on neutralise ce poste, la prestation de la société ALBIZZIA est la mieux placée.

La commission propose de retenir l'offre d'Albizzia qui est la mieux disante et qui offre le plus de garantie de résultat.

### COMMISSION VOIRIE Compte rendu de la réunion du lundi 19 janvier 2021

## Sommaire

### Table des matières

1.	DATE DE LA CONVOCATION	19
2.	LISTE DES PARTICIPANTS (ET EXCUSES)	20
3.	ORDRE DU JOUR	20
4.	TRAVAUX EN COURS ET A VENIR	20
4.1	PARKING DE L'ACCROBRANCHE	20
4.1	MISE AUX NORMES DU PASSAGE A NIVEAU SNCF DANS LA FORET	20
4.1	RUELLE DES JARDINS ET LES ALLERS DU STADE	20
5.	TRAVAUX EN ETUDE	20
5.1	CHEMIN DE LA DINDE	20
5.1	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX GRANDE RUE ET AMORCES	20
5.1	EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE	20
5.1	SECURISATION DU CARREFOUR DE LA GAVOTTE	20
5.1	CHEMIN DE L'ORATOIRE	21
5.1	ROUTE DE LA BELLE ETOILE	21
5.1	LIAISON FRANOIS / CHEMAUDIN	21
5.1	PONT RUE DE LA FONTAINE	21

### 1. DATE DE LA CONVOCATION

La convocation a été envoyée par mail aux participants en date du 15 janvier 2021.

## **2. LISTE DES PARTICIPANTS (ET EXCUSES)**

- M. BOURGEOIS Emile
- M. LAPOUGE Damien
- M. HOUSSIN Thomas
- M. PONS François

## **3. ORDRE DU JOUR**

- Avancement des travaux et études en cours.

## **4. TRAVAUX EN COURS ET A VENIR**

### **4.1 Parking de l'accrobranche**

GBM a réalisé l'estimation des travaux d'environ 12 500€. La prise en charge minimal de GBM est de 50%. Il est possible d'avoir une subvention complémentaire pour compléter la prise en charge.

Des tests de girations doivent être réalisés sur site afin de valider l'implantation et programmer les travaux (prévision 1<sup>er</sup> semestre 2021).

### **4.1 Mise aux normes du passage à niveau SNCF dans la forêt**

Dans le cadre de la sécurisation des passages à niveau, des panneaux de signalisation seront installés pour renforcer la visibilité. Les panneaux ont été fournis par GBM et l'installation sera réalisée par la commune.

### **4.1 Rue des Tilleul**

Les travaux de voirie sont en cours.

### **4.1 Ruelle des jardins et les allers du stade**

Reprise des enrobés réalisés prochainement.

### **4.1 Chemin du Clousey et de Chaney**

Une bordure sera réalisée le long des pistes cyclables pour sécuriser les zones autour de l'école.

## **5. TRAVAUX EN ETUDE**

### **5.1 Chemin de la Dinde**

Réalisation d'une piste cyclable côté gauche dans le sens sortie ville. Prévision 2022/2023.

### **5.1 Enfouissement des réseaux Grande Rue et amorces**

BGM réalise une étude d'enfouissement des réseaux aériens. Le projet prévoit de modifier également les réseaux d'assainissements et de reprendre l'aménagement de la rue de façade à façade. Prévision de travaux 2022/2023.

### **5.1 Extinction de l'éclairage public sur la commune**

Une réflexion doit être menée pour mettre en place une extinction des feux durant les heures creuses de nuit. Cette réflexion globale prend en compte doit prendre en compte les contraintes de fonctionnement des caméras de surveillance.

### **5.1 Sécurisation du carrefour de la Gavotte**

Carrefour Gavotte / Verniaux / Pilon : étude d'un plateau surélevé pour passage de la circulation à 30km/h et priorité à droite. Une réunion avec les riverains sera organisée.

## **5.1 Chemin de l'oratoire**

Un aménagement est en cours d'étude pour réduire la vitesse de véhicules

## **5.1 Route de la Belle étoile**

Un aménagement est en cours d'étude pour réduire la vitesse de véhicules

## **5.1 Liaison Franois / Chemaudin**

Réalisation d'une voie verte entre le carrefour de la Vierge (carrefour Oratoire / Clousey) et Chemaudin via Le Grand Chemin.

## **5.1 Pont rue de la Fontaine**

Le pont du bas de la rue de la Fontaine nécessite des travaux de renforcement pour permettre la garantie du passage des engins agricoles

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Trésorerie au 1er mars 2021 : 561 080,38 €
- Information de la Préfecture : Il faut privilégier l'organisation des réunions en dehors des heures du couvre-feu
- Passage de la course cycliste professionnelle « La Classic Grand Besançon Doubs » à Franois le 16 avril 2021
- La commission impôts se réunira le 15 mars 2021 à 14h00 en mairie

### **Liste des délibérations du 1er mars 2021**

N° 2021/012 : Désignation du secrétaire de séance

N° 2021/013 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2021

N° 2021/014 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil municipal

N° 2021/015 : Entretien des espaces verts – Convention avec les CDEI

N° 2021/016 : Prestation de délégué à la protection des données réalisée par l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (ADAT)

N° 2021/017 : Programme de travaux forestiers 2021

N° 2021/018 : Coût définitif des transferts de charges 2020 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2021

N° 2021/019 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion de la structure Familles Rurales association de Pouilley les Vignes 2021-2024

N° 2021/020 : Avancements de grade